



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté n°AMV2024_202**

Le Maire de Scionzier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 fixant le nombre des adjoints au Maire,

Vu le vote intervenu le 11 mars 2023 désignant les adjoints au maire suivants : Monsieur RICHARD Gérald (1^{er} adjoint), Mme DUFOUR Alice (2^{ème} adjoint), Monsieur DUSSAIX Julien (3^{ème} adjoint), Madame CARTIER Karin (4^{ème} adjoint), Monsieur DELISLE Jean-Marie (5^{ème} adjoint), Madame CALDI Séverine (6^{ème} adjoint), Monsieur LAMALLEM Abdellah (7^{ème} adjoint), Madame NIGEN Caroline (8^{ème} adjoint).

ARRETE

Adjoint au développement durable, aux entreprises et aux commerces

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à **Monsieur Abdellah LAMALLEM**, septième adjoint, pour assurer au lieu et place du Maire et sous sa responsabilité, les fonctions ci-après :

- Suivi et gestion de la politique communale en matière de développement durable.
- Relation avec les instances intercommunales pour la gestion et la dynamisation des sentiers communaux en lien avec l'adjoint à l'urbanisme.
- Suivi et développement des déplacements doux (pistes cyclables, chemins piétonniers, ...) en relation avec l'adjoint à l'urbanisme.
- Suivi et développement des sentiers de randonnées en lien avec Monsieur Jean-Marie DELISLE, Adjoint au Maire de la gestion de la forêt et des cours d'eau en lien avec les organismes officiels (ONF, SM3A, ...).
- Gestion, suivi et dynamisation du marché dominical.
- Relation avec les entreprises locales et les commerces.
- Lancement d'une association de commerçants.
- Promotion de la location des salles professionnelles de la Mairie.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° AMV2023_066 du 24 mars 2023 est abrogé.

Envoyé en préfecture le 22/01/2025

Reçu en préfecture le 22/01/2025

Publié le

ID : 074-217402643-20241126-AMV2024_202-AI



ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, transmis au contrôle de légalité puis publié sur le site internet de la commune.

A SCIONZIER, le 26 Novembre 2024

Le Maire,

Sandro PEPIN



Notifié à l'intéressé le : 22 Janvier 2025

Spécimen de la signature
de Monsieur Abdellah LAMALLEM

Publié sur le site internet de la commune le :

22 JAN. 2025